

l'emploi



Lutter contre le chômage

programme 1

Fédérer les acteurs pour un nouveau contrat avec les demandeurs d'emploi

- Création de **300 maisons de l'emploi financées par un fonds** « maisons de l'emploi », inscrit au budget de l'Etat et contribuant au financement des investissements et des recrutements nécessaires :
 - identification des besoins quantitatifs et qualitatifs en emplois,
 - structuration des formations en fonction de ces besoins,
 - suivi personnalisé des chômeurs en difficulté,
 - fédération de tous les partenaires l'ANPE, ASSEDIC, AFPA, APEC, collectivités territoriales,... dans un groupement d'intérêt public (GIP)
- Création d'un **dossier unique du demandeur d'emploi** accessible en tous points des différents réseaux.
- Support juridique donné à l'ouverture du marché du placement.
- Définition équilibrée des droits et devoirs des demandeurs d'emploi.

Vers le plein emploi des jeunes

programme 2

Accompagner 800 000 jeunes en difficulté vers l'emploi durable

- **Un référent** pour tout jeune sans emploi ni qualification, qui l'accompagne jusqu'à l'emploi pérenne.
- Les jeunes sont orientés vers les « **métiers du plein emploi** » grâce aux « **plates-formes de vocation** ».
- **350 000 jeunes** supplémentaires accéderont à l'emploi **par une formation en alternance** (apprentissage et contrat de professionnalisation),
- **350 000 jeunes supplémentaires seront conduits vers l'emploi marchand**, avec un droit à formation.
- **100 000 jeunes seront recrutés en alternance dans les trois fonctions publiques.**
- **L'aide apportée par l'Etat** dans le cadre du « contrat jeune en entreprise » **pourra être** modulée en fonction des difficultés d'accès à l'emploi du jeune.
- **Une allocation intermédiaire** pour le jeune dans formation et en grande difficulté entre deux contrats, afin qu'il n'y ait pas de rupture de revenu.

programme 3

500 000 apprentis, « étudiants des métiers »

- **Améliorer l'attractivité** de l'apprentissage :
 - pour les apprentis, par une amélioration de la rémunération et une aide au logement,
 - pour les entreprises, par une incitation fiscale.
- Objectif de 2 % d'apprentis dans les entreprises de plus de 100 personnes.
- Favoriser la découverte des métiers.
- **Améliorer l'efficacité de la taxe d'apprentissage** et la transparence de sa collecte de manière à dégager des moyens supplémentaires.
- Mettre en place une **voie d'accès aux grandes écoles** fondée sur l'apprentissage.

programme 4

Favoriser la mixité sociale dans la fonction publique par le développement de l'alternance

- **Création du PACTE** (parcours d'accès à la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat) pour le recrutement en alternance dans le secteur public de jeunes issus notamment des quartiers sensibles.

Donner leur chance à tous les talents

programme 5

De l'assistance à l'emploi, une chance pour le pays tout entier

- Création de **1 million de contrats d'activité sur quatre ans** avec un accompagnement personnalisé systématique et une formation obligatoire :
 - pour toutes les personnes allocataires du RMI et de l'ASS depuis 6 mois,
 - un temps d'activité hebdomadaire compris entre 26 heures et 35 heures, réparti obligatoirement entre temps de travail et temps de formation,
 - le temps de travail est rémunéré au SMIC horaire, soit $\frac{1}{2}$ de SMIC pour 26 heures par semaine de temps de travail (durée maximale) ; le contrat ouvre aux mêmes droits sociaux que le contrat emploi consolidé.
 - la durée du contrat est de deux ans, reconductible une année.
- Le contrat fait l'objet d'une **gestion de proximité par les communes** ou les intercommunalités.
- Le plan **étend les droits à protection sociale des bénéficiaires du RMA** et réduit à 6 mois l'ancienneté dans le RMI requise pour en bénéficier, de manière à harmoniser les régimes du RMA et du contrat d'activité.

programme 6

Développer l'économie solidaire

- Le plan finance 4 000 postes nouveaux dans les entreprises d'insertion sur trois ans.
- Une aide spécifique structurelle est créée au profit des chantiers d'insertion.

programme 7

Favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

- **Une simplification radicale des contrats aidés et de leur gestion sera opérée.**

Il n'y aura plus que deux types de contrats, l'un dans le secteur marchand (succédant au CIE, SIFE et SAE), l'autre dans le secteur non marchand (succédant aux CES et CEC), outre le contrat d'activité et les contrats destinés aux jeunes.

- Les crédits afférents à ces deux types de contrats seront fondus dans une enveloppe unique, gérée au niveau régional par le préfet et les services de l'emploi : 2,6 milliards d'euros en 2005.

- **Une action de formation qualifiante** sera, de manière plus systématique, associée à ces contrats.

- La législation relative aux CDD et à l'intérim sera assouplie pour favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de très longue durée.

Libérer la création économique

programme 8

Etablir un nouveau pacte pour l'emploi

- **Six thèmes prioritaires pour la négociation interprofessionnelle :**

- la gestion sociale des restructurations,
- l'emploi des seniors,
- la santé et la sécurité au travail,
- la sécurisation des règles régissant les relations individuelles et collectives de travail,
- l'évolution de la législation sur la durée du travail,
- la modernisation du financement du paritarisme.

- **Réalisation d'un audit sur les délocalisations soumis aux partenaires sociaux** et aux acteurs économiques avant la fin de l'année.

programme 9

Accélérer le développement des services

- Création de 250 000 emplois en cinq ans par :
 - la réduction des barrières à l'entrée sur le marché des services aux particuliers,
 - l'abaissement du coût du travail dans le secteur de la restauration, d'ores et déjà proposé par le projet de loi pour le soutien à la consommation et à l'investissement.

programme 10

Encourager la création de leur propre emploi par les chômeurs et les personnes en situation précaire

- Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises.
- Faciliter l'accès au crédit grâce à un fonds garanti et abondé par l'Etat.
- Augmenter la durée de bénéfice des aides du dispositif ACCRE pour les revenus d'entrepreneurs inférieurs au SMIC.

programme 11

Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Créer pour les PME une aide au remplacement lors d'un congé maternité.
- Aider les PME à établir un diagnostic et à prendre des dispositions favorisant l'égalité professionnelle.
- Supprimer les incidences de la maternité sur l'évolution de la carrière des femmes.
- Lever les obstacles à l'accès à la formation et à l'apprentissage.
- Valoriser l'activité des femmes, par la prise en compte de l'expérience familiale dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

le logement



programme 12

Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de logement locatif social

- Faire progressivement passer la production effective de logements locatifs sociaux de 80 000 en 2004 à 120 000 en 2009 (soit un total de 500 000 logements produits en cinq ans).
- A cet effet, passer un contrat avec l'Union sociale pour l'habitat sécurisant et simplifiant les financements apportés par l'Etat et fixant les obligations des organismes HLM.
- Prolonger de trois ans le programme national de rénovation urbaine pour satisfaire l'ensemble des besoins.

programme 13

Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé

- Porter à 40 000 par an le nombre de logements à loyers maîtrisés conventionnés avec les aides de l'ANAH.
- Reconquête de 100 000 logements privés vacants (20 000 par an).
- Sécuriser la créance de loyer permettant un paiement rapide en cas de carence du locataire, afin de permettre la mise sur le marché de 100 000 logements privés.
- Lutter contre l'habitat indigne.

programme 14

Résoudre la crise du logement par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence

- Une capacité globale de l'ensemble du dispositif de 100 000 places au total en 2007.
- Création de 4 000 places en maisons relais pour atteindre 6 000 places en 2007.
- Création de 7 000 places en centres d'aide aux demandeurs d'asile (CADA).
- Création de 1 300 places de centre d'hébergement.

L'égalité des chances entre les enfants et entre les adolescents

programme 15

Accompagner les enfants en fragilité

- **Création de 750 équipes de réussite éducative**, permettant d'accompagner les enfants en grande difficulté au sein des 900 zones ou réseaux d'éducation prioritaire, dont la géographie recouvre pour l'essentiel celle des zones urbaines sensibles.

programme 16

Accompagner les collégiens en difficulté et rénover l'éducation prioritaire et lutter contre la violence scolaire

- **Création de 150 plates-formes de réussite éducative**, en lien avec la communauté éducative ; réunissant les services sociaux et sanitaires de l'éducation nationale, ceux de l'aide sociale à l'enfance et les centres de pédopsychiatries pour permettre d'offrir aux collégiens à la dérive un soutien complet et adapté.
- **Création d'une trentaine d'internats** de réussite éducative.
- **Création de « pôles d'excellence éducative »** dans 150 collèges situés dans des quartiers difficiles,

L'égalité des chances entre les territoires

programme 17

Promouvoir l'égalité des chances entre les territoires

- Objectif : **accroître de 120 millions d'euros chaque année pendant cinq ans le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU)**, soit + 600 millions en 5 ans.
- Une DSU mieux répartie.

l'égalité des chances



L'égalité des chances entre les personnes de toutes origines

programme 18

Restaurer le lien social

- Conclusion de **chartes territoriales de cohésion sociale**.
- Amélioration de l'accueil et de l'information relative aux droits sociaux.
- Création de **300 points d'écoute jeunes** supplémentaires sur trois ans.

programme 19

Rénover l'accueil et l'intégration des populations immigrées

- Création de l'**Agence nationale de l'accueil et des migrations (ANAM)**
- Généralisation du contrat d'accueil et d'intégration, condition de l'obtention de la carte de résident.
- Actualisation des missions du FASILD (fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations).

programme 20

Lutter contre les discriminations

- Création au 1^{er} janvier 2005 de la **Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)**
- Renforcement des outils juridiques de **la lutte contre le racisme**.
- Promouvoir la diversité dans l'entreprise grâce à une **Charte de la diversité**.